



Séance ordinaire  
du 11 novembre 2024

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 11 novembre 2024, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Était absente: Madame Annie Chevalier, poste no 6

**1**                    **RÉSOLUTION 2024-11-248**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2**                    **RÉSOLUTION 2024-11-249**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2024**  
**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du 28 octobre 2024
4. Information aux citoyens
  - 4.1. Maire
5. **Administration et ressources humaines**



## Séance ordinaire du 11 novembre 2024

---

- 5.1. Approbation de paiement des dépenses du mois d'octobre 2024
- 5.2. Confirmer la nomination de madame Kim Hut à titre de directrice générale adjointe (résolution 2024-04-118)
- 5.3. Renouvellement du contrat d'assurances pour l'année 2025
- 5.4. Date de présentation du budget pour l'année financière 2025
- 5.5. Approbation de la directive à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
- 5.6. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 5.7. Avis de motion et dépôt du règlement numéro 2024-562 modifiant le règlement numéro 2021-533 sur la gestion contractuelle
- 5.8. Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024
- 5.9. Dépôt de la liste des personnes en défaut de paiement de taxes

### **6. Période de questions**

### **7. Sécurité publique**

- 7.1 Confirmer l'embauche de Monsieur Denis Pageault, pompier à temps partiel (résolution 2023-11-240)

### **8. Travaux publics (voirie) et hygiène du milieu**

- 8.1. Autoriser le service des travaux publics à procéder au déneigement d'un chemin privé ouvert au public
- 8.2. Autoriser la directrice générale adjointe à déposer une demande d'exploitation de sable et de gravier au bout du chemin des Îles à la MRC d'Antoine-Labelle

### **9. Urbanisme, environnement et patrimoine**

- 9.1 Demande de dérogation mineure, lot 6 175 433 du cadastre du Québec – 1062 chemin du Pont McCaskill
- 9.2 Renouvellement des membres pour le comité consultatif en urbanisme (CCU)

### **10. Loisirs, culture et vie communautaire**

### **11. Correspondance**



Séance ordinaire  
du 11 novembre 2024

---

12. Période de questions

13. Levée de la séance

3. **RÉSOLUTION 2024-11-250**  
**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU 15 OCTOBRE 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU**  
**28 OCTOBRE 2024**

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du 28 octobre 2024, tels que présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

4 **INFORMATION AUX CITOYENS**

4.1 **Maire**

5.1 **RÉSOLUTION 2024-11-251**  
**APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS**  
**D'OCTOBRE 2024**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois d'octobre 2024, au montant de 301 320,83 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

5.2 **RÉSOLUTION 2024-11-252**  
**CONFIRMATION DE LA NOMINATION DE MADAME KIM HUT, À**  
**TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT que lors de la nomination de madame Kim Hut, à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, une période de probation de six (6) mois était prévue au contrat de celle-ci (résolution 2024-05-118);

CONSIDÉRANT que la période de probation est terminée et que madame Hut satisfait aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de confirmer le poste à madame Kim Hut, à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de L'Ascension.



Séance ordinaire  
du 11 novembre 2024

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**5.3**                    **RÉSOLUTION 2024-11-253**  
**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES POUR**  
**L'ANNÉE 2025**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'autoriser le renouvellement des contrats d'assurances avec FQM Assurances (Fonds d'assurance des municipalités du Québec), pour l'année 2025 au montant de 51 745 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**5.4**                    **RÉSOLUTION 2024-11-254**  
**DATE DE PRÉSENTATION DU BUDGET POUR L'ANNÉE**  
**FINANCIÈRE 2025**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget pour l'année financière 2025 et du programme triennal d'immobilisations, ait lieu le lundi, 16 décembre 2024 à 19h00, et se tienne à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville (derrière la Bibliothèque Yves Meilleur).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**5.5**                    **RÉSOLUTION 2024-11-255**  
**APPROBATION DE LA DIRECTIVE À L'UTILISATION D'UNE**  
**AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE**

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité de se conformer à la loi sur la charte de la langue française;

CONSIDÉRANT que cette loi exige que la Municipalité adopte une directive de l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'approuver la directive de la Municipalité de L'Ascension relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle – *Charte de la langue française*, article 29.15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**



Séance ordinaire  
du 11 novembre 2024

---

## Directive de la Municipalité de L'Ascension relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

*Charte de la langue française, article 29.15*

### CONTEXTE

La *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après « CLF »), telle que modifiée par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, qui exige notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent exclusivement le français dans leurs activités.

Le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) ont été édictés le 10 mai 2023 et sont en vigueur depuis le 1er juin 2023. Ces règlements complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français. Ils prévoient des situations, en plus de celles énoncées dans la CLF, où une autre langue que le français peut être utilisée.

Conformément à l'article 29.15 de la CLF, les organismes municipaux doivent adopter une directive, destinée à leur personnel, afin d'indiquer les règles à suivre relativement à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle au sein de leur organisation et les exceptions qui peuvent être utilisées.

### CHAMP D'APPLICATION

La présente directive est prise en vertu de l'article 29.15 de la CLF. Elle s'applique à la Municipalité de L'Ascension et à l'ensemble des membres de son personnel (ci-après collectivement désignés « Municipalité de L'Ascension »).

### CADRE DE RÉFÉRENCE

Le cadre de référence de la directive est le suivant :

- Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11)
- Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (LQ 2022, chapitre 14)
- Règlement sur la langue de l'Administration (C-11, r. 8.1)
- Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (C-11, r. 5.1)
- Politique linguistique de l'État

### OBJECTIFS

Les objectifs de la directive sont les suivants :

- prévoir les mesures que la Municipalité de L'Ascension entend prendre pour se conformer à la Charte de la langue française;
- s'assurer que la Municipalité de L'Ascension respecte son devoir d'exemplarité à titre d'organisme de l'Administration.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX



## Séance ordinaire du 11 novembre 2024

---

La Municipalité de L'Ascension se sert exclusivement du français et n'a recours à aucune des exceptions prévues à la Charte ou aux règlements.

### ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente directive remplace la directive générale temporaire du ministère de la Langue française et entre en vigueur le 1er décembre 2024. Elle est mise à jour au moins tous les cinq ans et est rendue publique sur le site internet de la Municipalité de L'Ascension



Séance ordinaire  
du 11 novembre 2024

---

**5.6** **RÉSOLUTION 2024-11-256**  
**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES**  
**MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'accepter le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants : le maire, monsieur Jacques Allard, les conseillères, mesdames Marie-Claude Bélanger, Danièle Tremblay et Annie Chevalier et les conseillers, messieurs Yves Leduc, Guy Gauthier et Raynald Stockless. Tel que requis, ce registre des déclarations sera acheminé au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**5.7** **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2024-562**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-533 SUR LA**  
**GESTION CONTRACTUELLE**

Avis de motion est donné par monsieur Raynald Stockless qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement 2024-562 modifiant le règlement numéro 2021-533 sur la gestion contractuelle.

**5.8** **RÉSOLUTION 2024-11-257**  
**NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR**  
**L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu que la Municipalité de L'Ascension nomme la firme Mayer Millaire et Associés, CPA Inc., en tant qu'auditeur indépendant pour la vérification des états financiers pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**5.9** **RÉSOLUTION 2024-11-258**  
**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES EN DÉFAUT DE PAIEMENT**  
**DE TAXES**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter le dépôt de la liste des personnes en défaut de paiement de taxes en date du 31 octobre 2024

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**6** **PÉRIODE DE QUESTIONS**



Séance ordinaire  
du 11 novembre 2024

---

**7.1**                    **RÉSOLUTION 2024-11-259**  
**CONFIRMER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR DENIS PAGEAULT,**  
**POMPIER À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT qu'une période d'essai était prévue lors de l'embauche de monsieur Denis Pageault, à titre de pompier à temps partiel, et que celle-ci est terminée (résolution 2023-11-240);

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de confirmer l'embauche de monsieur Denis Pageault, à titre de pompier à temps partiel, et ce, à compte du 11 novembre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**8.1**                    **RÉSOLUTION 2024-11-260**  
**AUTORISER LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS À PROCÉDER**  
**AU DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN PRIVÉ OUVERT AU PUBLIC**

CONSIDÉRANT que selon l'article 70 de loi sur les compétences municipales, chapitre C-47.1 mentionnant que « toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains »

CONSIDÉRANT qu'une requête pour la prise en charge de l'entretien d'un chemin de tolérance a été déposée à la municipalité en date du 1<sup>er</sup> septembre 2024;

CONSIDÉRANT que vingt-cinq (25) propriétaires demeurant sur les chemins Des Perches et Vieux Moulin ont signé ladite requête;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ajoutera une clause à son règlement décrétant l'imposition des taux de taxes et de tarifications des services municipaux pour l'exercice financier à venir et qu'elle appliquera un tarif similaire à celui du marché privé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter ladite requête;

QUE les frais de déneigement desdits chemins seront à la charge des propriétaires, selon le taux appliqué à la clause spéciale sur le compte de taxes respectif pour chacun d'eux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**



Séance ordinaire  
du 11 novembre 2024

---

8.2

**RÉSOLUTION 2024-11-261  
AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE À DÉPOSER  
UNE DEMANDE D'EXPLOITATION DE SABLE ET DE GRAVIER AU  
BOUT DU CHEMIN DES ÎLES À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité de s'approvisionner régulièrement en sable et gravier pour l'entretien des chemins;

CONSIDÉRANT qu'il y a un pit de sable naturel ainsi que du gravier sur le chemin des Îles à L'Ascension;

CONSIDÉRANT la distance à parcourir pour s'approvisionner de sable et de gravier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'autoriser la directrice générale adjointe à déposer une demande d'exploitation de sable et de gravier au bout du chemin des Îles à la MRC d'Antoine-Labelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

9.1

**RÉSOLUTION 2024-11-262  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, LOT 6 175 433 DU  
CADASTRE DU QUÉBEC, 1062 CHEMIN DU PONT MCCASKILL**

CONSIDÉRANT QUE la réglementation 2000-348 relative au zonage ne permet pas la construction d'un bâtiment accessoire d'une hauteur supérieure à la résidence dans le zonage VIL V (Villégiature 5).

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire faire un garage de 25 pieds et 10 pouces de hauteur totale et que sa résidence fait 16 pieds de hauteur totale.

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du garage serait nettement supérieure à celle de la résidence (presque 10 pieds).

Après avoir communiqué l'information au propriétaire, il demande à présenter lui-même son projet lors du prochain C.C.U, le Conseil Municipal ne se prononcera donc pas immédiatement sur la dérogation mineure, mais plutôt lors du conseil du mois de novembre. Le propriétaire est prêt à réduire la hauteur jusqu'à 20 pieds.

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 25 septembre 2024;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter une dérogation mineure pour la propriété située au 1062 chemin du Pont McCaskill, concernant la construction d'un garage à une hauteur de 20 pieds.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**



Séance ordinaire  
du 11 novembre 2024

---

9.2

**RÉSOLUTION 2024-11-263  
RENOUVELLEMENT DES MEMBRES POUR LE COMITÉ  
CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT l'article 8 du règlement numéro 1998-335 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 11 du même règlement, mentionnant la durée du mandat des membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de :

RENOUVELER le mandat des membres suivants pour une période d'un an soit jusqu'au mois de novembre 2025,

Pierre Bouchard            poste 1  
Éric Valiquette            poste 3

et pour une période de deux ans, soit jusqu'au mois de novembre 2026 les membres suivants :

Johanne Aubin            poste 2  
Karl Tanton                poste 4  
Daniel Kochenburger    poste 6

Monsieur Raynald Stockless est président du Comité Consultation en Urbanisme à titre d'élu, monsieur le Maire, Jacques Allard est membre d'office et l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

11

**CORRESPONDANCE**

<b>Ministère des Transports et de la Mobilité durable</b>	<b>Cession structure P-03593 (pont ch. Maison de Pierre) refusé</b>

12

**PÉRIODE DE QUESTIONS**



Séance ordinaire  
du 11 novembre 2024

---

13

**RÉSOLUTION 2024-11-264  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h42.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

\_\_\_\_\_  
Jacques Allard,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Céline Chicoine,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Céline Chicoine  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jacques Allard,  
Maire